



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 24 AVRIL 2017

Mairie de Groissiat

**Présents :** Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Manuel Ollier, Gilbert Samerel. Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Frédérique Machurat, Monique Roy, Stéphanie Volle.

**Excusée :** Madame Nathalie Duthel.

**Secrétaire de séance :** Madame Frédérique MACHURAT.

**Date de convocation :** 18 avril 2017.

- **Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 13 mars 2017.**
- **Compte rendu des décisions du Maire :** n° 3/2017 relative à l'approbation de 7 avenants aux marchés de travaux relatifs à la restructuration de la Mairie et de la Salle des Fêtes à Groissiat – Lot n° 01 « Terrassements / VRD » attribué à l'entreprise DUMAS TP / Lot n° 03 « Charpente Couverture » attribué à l'entreprise GIROD MORETTI / Lot n° 05 « Menuiseries extérieures aluminium » attribué à l'entreprise SMA / Lot n° 07 « Menuiserie Intérieure » attribué à l'entreprise VITTET J et Fils / Lot n° 09 « Plafonds » attribué à l'entreprise MCP / Lot n° 12 « Electricité – Courants faibles » attribué à l'entreprise ZEFELEC / Lot n° 13 « Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire » attribué à l'entreprise SERVIGNAT

### Comptes rendus des commissions

#### Commissions des travaux :

##### Travaux mairie :

Les travaux de la mairie et de ses abords se poursuivent. La semaine 17 est consacrée à la réalisation du parvis, la semaine 18 verra la pose de la clôture et la semaine 19 celle du bi-couche et l'achèvement de la salle des associations.

##### Travaux place Saint-Cyr :

L'appel à candidatures pour la maîtrise d'œuvre de la Place Saint-Cyr lancé par l'agence Départementale d'Ingénierie a été clôturé à la date du 14 avril. Celles-ci sont en cours d'examen par l'agence.

##### Questions diverses :

Le réseau d'eau potable de la rue Champ Pommier est en cours d'achèvement avec la réparation d'une rupture de câble téléphonique d'un riverain.

La commission des travaux est favorable à la réactivation de l'éclairage du lavoir communal situé à proximité de l'EHPAD pour améliorer la sécurisation du parking récemment créé.

Une communication sommaire a été faite sur la réunion pour le PLUIH qui s'est tenue à la CCHB le 19 avril 2017. Monsieur le Maire précise que la Commune de Groissiat est dans le secteur du chapelet urbain et par conséquent devrait connaître un développement certain avec un objectif (SCOT) de réalisation de 10 logements par an, dont une part de logements sociaux, sur quinze ans. Une journée d'entretiens, organisée par la CCHB avec les référents PLUIH des Communes aura lieu le 27 juin à Groissiat.

#### Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

• Commémoration du 8 mai 2017 : Groissiat et Martignat se réunissent à 11h00 place Saint Cyr au Monument aux Morts à Groissiat.

• Cassoulet du Comité des Fêtes : samedi 13 mai 2017 à la salle polyvalente.

• Inauguration de la mairie et salle des fêtes : comme prévu, elle aura lieu le 18 mai à partir de 18h30. Le ton sera à la fois festif et solennel avec un accueil musical, un temps pour les prises de paroles relatives à ce long chantier et aux aides financières reçues, une remise des récompenses aux bacheliers et sportifs et pour conclure un cocktail convivial autour de mange-debout toujours dans une ambiance musicale.

• Assemblée générale du Parc Loisirs le 13 avril : l'association perdure avec un calendrier allégé. Le centre n'ouvrira ni cet été ni aux petites vacances mais la session de ski sera conservée ainsi que d'autres animations ponctuelles comme la Zumba en juin.

• Fête du Village des 09 et 10 septembre 2017 : la deuxième réunion de préparation aura lieu le 26 avril pour faire le point des animations à valider suite aux devis qui ont dû être demandés.

#### Commission des Finances :

• Situation de trésorerie toujours très favorable mais en diminution du fait des paiements aux entreprises du chantier de la mairie-salle des fêtes.

• Factures : pas d'observations.

• Point financier chantier mairie – salle des fêtes : la fin de chantier permet de pointer les divers dépassements de façon assez détaillée ce qui permet par conséquent de prendre les décisions budgétaires modificatives qui en découlent.

Cela fera l'objet d'une délibération lors de ce conseil.

• Cette décision modificative prévoira également plusieurs réajustements budgétaires en terme de recettes fiscales et de dotations de l'Etat, non connues lors du vote du primitif mi-mars. Par ailleurs, le montant de la subvention du Parc Loisirs sera ramené à 700 € pour les raisons précédemment évoquées dans le compte rendu ASAC.

• Salle polyvalente : une société de nettoyage locale a été retenue, suite à consultation, pour le nettoyage de la salle polyvalente. Diverses options seront possibles ; avec ou sans cuisine, nettoyage approfondi des frigos, des vitres. Le document de réservation, la convention d'occupation et le règlement intérieur ont été rédigés par la commission des finances et validés en bureau.

Monsieur le Maire souligne que la façon de gérer la salle polyvalente sera très rigoureuse. Quel que soit l'utilisateur (associations communales comprises), nous exigerons une restitution de la salle en parfait état. Dans le cas contraire, des retenues seront appliquées sur les cautions. Par ailleurs, une surveillance particulière sera effectuée en matière de motifs de location.



**Commission Environnement et Forêt :**

Bilan Village Propre du samedi 8 avril 2017

40 enfants, une trentaine d'adultes : de nombreux parents d'enfants de l'école, la directrice de l'école, les adjoints, les conseillers et une douzaine de pêcheurs. Le rassemblement au Parc Loisirs a été apprécié et la météo était favorable.

Tonnage 200 kg les déchets sont nombreux mais beaucoup plus petits.

Remerciements aux personnes citées plus haut ainsi qu'au personnel communal.

Forêt : Les coupes des résineux de la p 11 : En raison du gros volume mis sur le marché suite à la tempête de mars, des 150 m<sup>3</sup> récoltés suite à cette tempête et à la baisse des cours, nous attendons une estimation de l'agent ONF pour éventuellement reporter à 2018 cette coupe.

**Extrait des délibérations adoptées à l'unanimité**

**Décisions budgétaires modificatives : n° 1 budget principal 2017**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver les décisions budgétaires modificatives suivantes :

**Dépenses de fonctionnement**

6574 subventions - 6 300,00 €

Après concertation avec ses dirigeants, la subvention allouée à l'Association du parc Loisirs est révisée à la baisse en raison de l'annulation des activités du centre de loisirs estival. Elle s'élèvera à 700 € au lieu de 7 000 €.

023 virement à l'investissement 28 439,00 €

**Total 22 139,00 €**

**Recettes de fonctionnement**

73111 Taxes foncières et d'habitation + 36 054,00 €

7411 Dotation forfaitaire - 19 502,00 €

74121 Dotation solidarité rurale 4 373,00 €

748314 Dotation unique spécifique (TP) - 668,00 €

74834 Compensation TF - 198,00 €

74835 Compensation TH + 2 080,00 €

**Total 22 139,00 €**

**Dépenses d'investissement**

2313 - 77 Travaux mairie – salle des fêtes - abords 188 645,00 €

2315 - 76 Travaux place Saint Cyr -153 661,00 €

**Total : 34 984,00 €**

**Recettes d'investissement**

021 Virement du fonctionnement + 28 439,00 €

10226 Taxe d'aménagement 6 545,00 €

**Total : 34 984,00 €**

**Travaux Sylvicoles – demande de subvention dispositif SYLV'ACCTES.**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une partie du programme des travaux à réaliser dans la forêt communale en 2017 est susceptible d'être subventionnée dans le cadre du dispositif SYLV'ACCTES pour des travaux de jardinage en futaie irrégulière résineuse en forêt communale prévus pour l'exercice 2017.

Ces travaux sont à effectuer sur une surface de 4,50 ha pour un montant estimé à 4 820,31 € hors taxes. La subvention sollicitée au taux de 40 % est de 1 928,12 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- de confirmer la réalisation de ces travaux à effectuer sur une surface de 4,50 ha pour un montant estimé à 4 820,31 € hors taxes.

- de solliciter l'aide financière, à hauteur de 40 %, soit 1 928,12 €, dans le cadre du dispositif SYLV'ACCTES.

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles.

**Location de la salle polyvalente de Château Covet : tarifs – règlement intérieur – convention de mise à disposition : annule et remplace la délibération du 17 octobre 2016 + location de chapiteau**

Monsieur le Maire rappelle que, suite à la restructuration et à l'agrandissement de la salle des fêtes, une délibération relative aux tarifs de locations applicables aux particuliers et aux entreprises a été prise le 17 octobre 2016.

Cependant, il est apparu que cette délibération devait être complétée au niveau des tarifs de location de courte durée en semaine. Par ailleurs, une réflexion concernant l'utilisation de la salle des fêtes par les associations communales et extérieures ainsi que l'élaboration d'un nouveau règlement intérieur et une convention de mise à disposition a été engagée.

Conformément au résultat de cette réflexion, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide que :

- seules les associations communales, nommément désignées ci-après, continueront à bénéficier de la gratuité de la salle pour leurs manifestations publiques inscrites au calendrier communal annuel.

. Amicale des Anciens Combattants Groissiat Martignat.

. Amicale des Boules Groissiat Martignat.

. Association Sportive de Groissiat (ASG).

. Association du Parc Loisirs de Groissiat.

. Chorale l'Echo du Lange Groissiat Martignat.

. Comité des Fêtes de Groissiat.

. Grobbes Club de Groissiat.

. Société de Chasse de Groissiat Martignat.

. Sou des Ecoles de Groissiat.

Toute autre association communale voulant prétendre à la gratuité devra en faire la demande auprès du maire et faire ensuite l'objet d'un agrément par délibération, sur recommandation de la commission des finances.



- les autres associations se verront appliquer les tarifs suivants :

	Associations autres que celles désignées dans la liste de la délibération du 24 avril 2017
Tarifs week end	
Salle + cuisine + vestiaires	800 €
Salle + vestiaires	600 €
Tarifs en semaine : courte durée	
Salle + cuisine + vestiaires	400 €
Salle + vestiaires	300 €

- Les autres tarifs seront les suivants :

	Habitants et entreprises de la Commune	Particuliers et entreprises extérieurs
Tarifs week end		
Salle + cuisine + vestiaires	500 €	1 000 €
Salle + vestiaires	420 €	840 €
Tarifs en semaine : courte durée		
Salle + cuisine + vestiaires	300 €	600 €
Salle + vestiaires	250 €	500 €

Il est précisé que pour bénéficier du tarif des habitants de la Commune, le motif de la manifestation doit concerner le locataire directement ou un ascendant ou un descendant direct (fils, fille, père, mère).

- La caution sera de 1 000 €.

Le règlement intérieur et la convention d'occupation ont été rédigés par la commission des finances.

Le règlement intérieur est affiché dans la salle polyvalente. Il doit être signé avec mention « lu et approuvé » par tous les utilisateurs de la salle.

- la location d'un chapiteau sur le site de Château Covet (bancs + tables en pin compris) : **uniquement pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre, sans possibilité d'accès aux commodités de la salle polyvalente se fera au tarif unique de 200 €**

#### Approbation du rapport de la CLECT

Conformément à l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, la mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes. Le versement des attributions de compensation constitue une dépense obligatoire pour la communauté de communes.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle.

Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux conformément à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CLECT réunie le 23 février 2017 a approuvé à l'unanimité des membres présents le rapport présenté par le cabinet KPMG, missionné à cet effet.

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C,

- Vu les délibérations du Conseil communautaire de la Communauté de communes Haut-Bugey en date du 28 janvier 2014, 27 mai 2014, 24 septembre 2015, 31 mars 2016 et 16 février 2017 portant respectivement création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

- Vu le rapport adopté à l'unanimité de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 23 février 2017 ;

- Vu l'exposé qui précède et, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

. **D'APPROUVER** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint à la présente délibération.

. **DE NOTIFIER** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

#### Attribution d'un nom au programme de logements SEMCODA : résidence Joseph BASSOMPIERRE.

Monsieur le Maire rappelle que

. par délibération du 18 décembre 2015, le conseil municipal a accepté le legs de M. Joseph BASSOMPIERRE, composé d'un terrain et d'un bâtiment, **situés 58 rue de l'Ancienne Mairie à Groissiat.**

. par délibération du 07 mars 2016, le conseil municipal a accepté de conclure un bail emphytéotique avec la SEMCODA afin que celle-ci réalise un projet de réhabilitation du bâtiment par la réalisation de 4 logements.

La SEMCODA demande à la Commune de baptiser ce programme.

Compte tenu des circonstances d'acquisition de ce bien, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de baptiser le programme : « **Résidence Joseph BASSOMPIERRE** »

## **Dossier de subvention – dotation territoriale 2017 du Département de l'Ain – Aménagement de la Place Saint Cyr.**

Monsieur le Maire expose que le projet d'aménagement de la place Saint Cyr a été finalisé et approuvé par délibération du 13 mars 2017.

Le coût prévisionnel global s'élève désormais à 389 200.00 € HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été déposée auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ain, qui a répondu par un avis favorable à hauteur de 30 000 € dans le cadre de la dotation territoriale 2017.

La présente délibération vient préciser le plan de financement définitif de l'opération qui serait le suivant :

Fonds propres :	129 200.00 €
Emprunts :	200 000.00 €
Subventions :	30 000.00 € conseil départemental de l'Ain, dotation territoriale 2017. 20 000.00 € fonds de concours à solliciter auprès de la CCHB au titre

de l'année 2017.

4 000.00 € réserve parlementaire M. ABAD, député de l'Ain.

6 000.00 € sollicités auprès de la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre du plan ruralité.

Soit 389 200 € HT dont 350 000 € de travaux et 39 200 € de frais d'honoraires et

autres.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : démarrage fin 2017 jusqu'à la fin du premier semestre 2018.

Au vu de ces éléments, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'adopter le plan de financement exposé ci-dessus
- de l'autoriser à solliciter la confirmation de l'attribution de la dotation territoriale susvisée par l'envoi du dossier complet pour instruction,
- de lui confier tous pouvoirs pour accomplir toutes les démarches et signer toutes les pièces afférentes à la réalisation de ce projet et qui ne seraient pas déjà l'objet d'une délégation au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

### **Informations communales et communautaires**

. **Communales** : la réunion publique sur la mise en place d'une vigilance citoyenne va avoir lieu en octobre, à une date restant à définir. Une information sera faite en amont afin que la population de Groissiat puisse se mobiliser pour y participer.

. **Communautaires** : Monsieur le Maire cède la parole à M. Jean DEGUERRY, Président de la CCHB, accompagné de M. François GENEST, directeur de cabinet. Cette intervention a pour objet d'expliquer au Conseil Municipal deux phases importantes d'évolution de la structure juridique, d'une part, et territoriale, d'autre part, de la Communauté de Communes Haut Bugey d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 au plus tard.

. Le passage en communauté d'agglomération : il s'agit d'une structure juridique plus appropriée au regard de la taille actuelle de la CCHB qui remplit toutes les conditions pour y prétendre : commune centre de + de 15 000 habitants (Oyonnax) et un nombre total d'habitants de plus de 50 000 (57 000 actuellement). La résonance des communautés d'agglomération, notamment auprès de la Région, est de très loin supérieure à celle des communautés de communes. Et il peut y avoir aussi un avantage en matière financière non quantifié à l'heure actuelle.

. L'intégration de la Communauté de Communes Plateau d'Hauteville par la CCHB : il s'agit d'une forte recommandation de l'Etat pour réalisation au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Il est important d'anticiper et d'être proactif dans la démarche pour réaliser cette opération dans les meilleures conditions.

### **Questions diverses**

. Prochain conseil municipal : jeudi 29 juin 2017.

. Prochaines commissions :

- . Travaux : à définir.
- . ASAC : mercredi 14 juin 18h30.
- . Finances : le mardi 13 juin à 18h30.
- . Environnement forêt : le mercredi 14 juin à 17h00.

**La secrétaire de séance**

**Frédérique MACHURAT**

